

226C1124
FR0012634822-FS0668

23 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MAAT PHARMA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2026, complété par un courrier reçu le 23 juillet, la société Invus Public Equities, L.P.¹ (Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Îles des Bermudes) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 15 mai 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAAT PHARMA et détenir, à cette date et à ce jour, 876 693 actions MAAT PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,65% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MAAT PHARMA sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Raymond Debanne.

² Sur la base d'un capital composé de 18 863 543 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.